

[Text]

**Mr. Manly:** That is right.

**Dr. Roussin:** —the invasion of imperial Russia in the case of Alaska and those lands there. It was a defence against that.

As far as we are concerned, it has been used a few times as a protection against possible or probable threat or real invasion of our continent by foreign countries. It was involved in 1941 at the Havana Conference, and it gave birth to the Rio de Janeiro Conference with the treaty on continental defence.

To give you a reply to the second part of your question . . . The OAS is a very peculiar type of organization, with a very powerful member on the northern part of the continent, some less powerful members and many less powerful members in the other part of the continent, including the new members from the Commonwealth Caribbean.

• 2005

When you come to a crisis, and we have here in the room witnesses to this type of crisis that happened in the OAS, the charter is not necessarily the main instrument used by the different parties facing one another. It happened in the case of the Falkland Islands or the Malvinas, and it happened also in the case of Grenada.

As I told you in my brief presentation, the difficulty is not with the OAS but with the quality and sincerity of its members. The OAS has a beautiful charter; there is no doubt about that. If it were to be applied, its implication would be wonderful, but you have some members who do not care too much about the charter and its implementation. Without giving any names, I think we could single out five or six countries that are not necessarily very obedient in the case of the decisions taken by the Council of the OAS.

You have the strength of the weakest link in the chain. You just cannot have a perfect organization. Whether it is facing Contadora or the Lima group, you cannot have perfect opposition to it or even a study of it, because the members are not necessarily interested in what goes on in Contadora or the other groups.

It is not the first time that it has happened. We had the same problem back in 1960 in the Caribbean. A commission was formed there and some very interesting research was done in order to establish peace in the Caribbean. The OAS was out of it completely. And so, it is as good as each of the members is good—that is the problem.

**Mr. Manly:** What you have said would certainly back up the 1982 subcommittee's report on Latin America and the Caribbean that said that at the present time there is nothing in the OAS that would justify Canadian membership. It hoped there might be some revival of the OAS in the future that would make that membership worthwhile.

[Translation]

**M. Manly:** C'est exact.

**M. Roussin:** . . . l'invasion par la Russie impériale de l'Alaska et des territoires de la région. Il s'agissait d'une doctrine de défense contre une telle invasion.

A notre avis cette doctrine a été utilisée à quelques reprises contre l'invasion éventuelle ou probable, ou la menace d'invasion, de notre continent par des pays étrangers. Cette doctrine a été utilisée lors de la conférence de la Havane en 1941 et elle a donné naissance à la conférence de Rio de Janeiro lors de laquelle on a signé un traité de défense continentale.

Pour répondre à la deuxième partie de votre question . . . L'OEA est une organisation fort spéciale; en effet son membre le plus puissant se trouve dans le nord du continent puis, dans le reste du territoire, on retrouve les membres moins puissants et les membres les plus faibles, y compris les nouveaux membres de l'organisation, pays des Antilles, qui sont aussi membres du Commonwealth.

Lorsqu'il y a crise, et il y a dans la salle aujourd'hui des gens qui ont été témoins de ce type de crise au sein de l'OEA, la Charte n'est pas nécessairement l'arme dont se servent les divers partis en conflit. C'est ce qui s'est produit lors du conflit des îles Falkland ou Malouines, et lors de l'affaire de Grenade.

Comme je l'ai signalé dans ma déclaration liminaire, ce n'est pas l'OEA en soi qui présente des problèmes, mais plutôt la qualité et la sincérité des pays membres. L'organisation a une charte magnifique, nous le savons tous. Si on mettait en application ces dispositions . . . très bien; malheureusement certains membres ne se préoccupent pas trop de la charte et du respect de ses dispositions. Je ne dirai pas de quel pays il s'agit, mais je crois qu'on pourrait en nommer cinq ou six qui ne respectent pas nécessairement les décisions rendues par le conseil de l'OEA.

Après tout, toute organisation a son point faible, aucune n'est parfaite. Par exemple, tous les membres ne s'opposent pas au groupe Contadora ou au groupe de Lima, ou ils n'acceptent pas tous d'étudier la situation; en effet, ils ne s'intéressent pas tous nécessairement à ce que représente le groupe Contadora ou d'autres groupes.

Ce n'est pas la première fois que des choses de ce genre se produisent. En effet, on a éprouvé le même problème en 1960 avec les Antilles. Une commission avait été mise sur pied et des travaux fort intéressants avaient été effectués afin d'assurer la paix dans la région. L'OEA n'a pas du tout participé à ces activités. C'est pourquoi l'efficacité de l'OEA dépend de chacun de ces éléments.

**M. Manly:** Vos commentaires me rappellent ce qui a été fait en 1982 par le Sous-comité chargé d'étudier les relations du Canada avec l'Amérique Latine et les Antilles; en effet, les auteurs du rapport disaient que rien ne justifiait à cette époque la participation du Canada à l'OEA. Ils espéraient qu'il se produirait dans l'OEA un certain renouveau qui pourrait justifier la participation du Canada.